TRIBUNAL ADMINISTRATIF

N°	REPUBLIQUE FRANÇAISE
M	AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
M Président rapporteur	Le Tribunal administratif de
Mme Vergnaud Rapporteure publique	Le magistrat désigné,
Audience du Lecture du 27 avril 2018	De magistrat designe,

Vu la procédure suivante :

Par une requête, enregistrée le 2 novembre 2017, M. représenté par Me Josseaume, demande au tribunal

- 1°) d'annuler les décisions de retraits de points du ministre de l'intérieur suite aux infractions commises les 30 janvier 2013, 16 décembre 2012 et 4 février 2012, ensemble la décision implicite de rejet de son recours gracieux;
 - 2°) d'enjoindre au ministre de lui restituer les points illégalement retirés ;



DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: Les décisions de retraits de points suite aux infractions commises les 30 janvier 2013, 16 décembre 2012 et 4 février 2012 sont annulées.